

Direction du
Développement Durable des
Territoires

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des ICPE

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt.contact@province-
sud.nc

N°29139-2019/5-REP -
REP/DDDT

Nouméa, le 23 AVR. 2021

R E C E P I S S E
de déclaration de changement d'exploitant
d'une installation classée

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 16 septembre 2019 et complétée le 30 juillet 2020, du Syndicat des Copropriétaires de la résidence Le Clos d'Algaoué 2, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Le Clos d'Algaoué 2 (anciennement le domaine de l'Angora), sise 139 rue Angora - lot 114 - Robinson, commune du Mont-Dore, depuis le 17 mai 2016 et précédemment exploité par la SARL KAURI.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	128 équivalent -habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Mesdames, Messieurs les copropriétaires du Syndicat des copropriétaires de la résidence Le Clos d'Algaoué 2 sont tenus de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la présidente et par délégation,
le directeur adjoint du développement durable
des territoires**


Justin PILOTAZ

